

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 46 (1975)
Heft: 7

Rubrik: Chronique sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La famille n'est plus ce qu'elle était...

Parce qu'elles n'ont qu'une valeur d'indication, et qu'elles ne peuvent contraindre les gouvernements à passer à l'action, les initiatives du Conseil de l'Europe passent le plus souvent pour d'aimables et généreuses spéculations sur l'avenir. Il reste cependant que les multiples rapports élaborés à Strasbourg contribuent efficacement à défricher des secteurs économiques et sociaux souvent négligés, des secteurs dont l'importance est en tout cas largement sous-estimée. Ainsi, sous le signe d'un renforcement de la protection de la famille, le Conseil de l'Europe a-t-il développé un certain nombre de priorités pratiques qui, sur la lancée de l'année de la femme, pourront servir utilement de base à une réflexion constructive. Pour permettre aux enfants « de grandir dans une atmosphère de sécurité, indépendamment du niveau de revenu et de favoriser de manière optimale leur développement affectif, intellectuel, culturel et social », les délégués proposent notamment :

- le versement d'allocations de responsabilité familiale aux parents ayant des enfants de moins de trois ans ou des enfants demandant une attention particulière ;
- des aides spéciales pour les parents malades ;
- des mesures pour faciliter le travail à temps partiel de la mère qui travaille (responsabilité de l'Etat et des entreprises) ;
- le recyclage des mères qui n'ont plus charge d'enfants ;
- le droit, pour l'un ou l'autre des parents, de prendre un congé d'un an au maximum à la naissance d'un enfant, et de retrouver ensuite son emploi sans préjudice quant au grade et à l'ancienneté.

Prévenant le reproche qu'on pourrait leur faire de grever encore davantage les finances publiques, les députés soulignent que certaines de ces aides réduiront les coûts sociaux de l'Etat (établissement pour enfants « difficiles » en moins grand nombre, etc.).

Les chiffres n'existent pas en Suisse qui permettraient de conclure péremptoirement au caractère indispensable de telles mesures (même si elles paraissent dès l'abord souhaitables), mais une enquête menée en Allemagne toute proche depuis trois ans et demi permet de confirmer l'urgence des propositions du Conseil de l'Europe : l'état de la famille allemande en 1975 (est-il si différent de celui de la famille suisse ?) impose une modification profonde de tout un climat social, et par là même des dispositions légales qui le conditionnent en grande partie.

Passons donc aux principales conclusions des experts d'outre-Rhin !

Le diagnostic général. La seule modification numérique dans la composition de la famille suffit déjà à rendre indispensable la révision des opinions courantes sur le rôle de la famille dans l'éducation des enfants : un enfant sur quatre est aujourd'hui un enfant unique alors que, voici septante-cinq ans, on comptait en moyenne quatre enfants par famille.

Quatre chapitres importants

D'où ces données dont il faudra tenir compte :

- Education et tradition. La plupart des parents sont des « amateurs » en matière d'éducation ; près de 90 % des pères et des mères interrogés déclarent guider intuitivement l'éducation de leurs enfants ; plus même : beaucoup affirment se comporter de la même manière que jadis leurs propres parents ; seule une

minorité, 15 %, se préoccupe consciencieusement de sa mission : cours d'initiation, lectures, etc.

- Education et conflits. Si quelque 38 % des conjoints voient des bagatelles à l'origine de leurs divergences d'opinion, 22 % affirment se quereller à propos de l'éducation des enfants (14 % à cause de l'argent, 10 % en raison des habitudes du conjoint, 8 % sur la profession, les affaires ou la politique).

- Education et isolement. Beaucoup de familles sont socialement isolées ; certes, 14 % des couples affirment se retrouver deux fois par semaine avec des parents, 21 % avec des amis, mais 13 % ne fréquentent jamais de parents et 9 % ne voient jamais personne (ce qui n'est guère regretté !) : le contact avec le milieu décroît de plus en plus.

A noter cependant que la plupart des familles regardent ensemble la télévision ou écoutent ensemble des disques, mais une famille sur cinq seulement a l'habitude de jouer, parents et enfants réunis.

- Education et « diaspora » familiale. Le nombre des mères salariées augmente : une mère « qui travaille » sur trois a des enfants de moins de quinze ans et travaille jusqu'à vingt-quatre heures au bureau et à l'usine (une sur quatre tou-

tefois entre vingt-cinq et trente-neuf heures).

Un enfant allemand sur quatre est enfant unique, constatent les statisticiens. Selon un sondage effectué en avril dernier, quelque 57 % des Allemands adultes considèrent que la famille « idéale » a deux enfants (en 1973, 69 % étaient de cette opinion) ; le nombre s'est accru, dans le même temps, de ceux qui ne veulent avoir qu'un enfant (17 % des 2067 personnes interrogées, contre 3 % il y a seulement deux ans). Les « marginaux » : 7 % répondent, pas d'enfant, et 4 % quatre enfants (même pourcentage en 1973).

La participation de la femme aux décisions est encore peu développée dans la majorité des familles (dans les ménages où l'homme et la femme travaillent, le patriarcat est moins dominant) : un homme sur trois décide aujourd'hui de changer d'emploi sans s'occuper de son épouse ; dans les familles où la femme travaille elle aussi, un homme sur trois ne songe pas le moins du monde à décharger sa conjointe pour les travaux domestiques.

D. P.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ 039 41 31 08

Secrétaire François Lachat, 2740 Moutier
général : ☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville
☎ 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ

et rédaction des « Intérêts du Jura »
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.—
Le numéro Fr. 2.50

Caisse CCP 25 - 2086